



Le mercredi sept décembre deux-mille-vingt-deux, à 20H00, le conseil municipal de FOULEIX s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Emmanuel LEGAY.

Présents : Messieurs LEGAY Emmanuel, COURTINES Frédéric, REYSSET Thierry, ANDRADE SIMAL Marco et MALLET Jérôme
Mesdames BRUNAT Aurélie et LAVISA Candy

Absents excusés : Mesdames LAMBERT Ludvine et BAYOL Nathalie
Monsieur MALLET Loïc

Absents ayant donné pouvoir : Mme KOK Virginie

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. REYSSET Thierry est désigné secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente
Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération attribution d'une subvention à AMF Téléthon
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 100 euros à l'AMF Téléthon. Cette somme sera prévue à l'article C/6574 du BP 2022.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la bonne gestion administrative de la commune, il convient de prendre une délibération lui autorisant, le cas échéant, à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 88 500 €, soit 25% de 354 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes par chapitre :

- Chapitre 204 subventions versées => 15 000 € x 25% = 3 750 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles => 4000€ x 25% = 1 000 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours => 335 000 € = 83 750 €

Total = 88 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements à hauteur de ces montants.

Renouvellement des contrats d'assurance statutaire du personnel pour 2023

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement des contrats d'assurance statutaire du personnel pour 2023 avec CNP Assurances.

Adoption d'une motion de soutien pour le maintien de l'EHPAD de Vergt

Le Conseil Municipal de FOULEIX, à l'unanimité des votants :

- **Demande** le maintien de l'EHPAD sur le territoire communal de Vergt,
- **Soutient** le personnel de l'EHPAD dans sa volonté de maintenir l'activité du site,
- **Exhorte** le groupe KORIAN à chercher une solution pérenne pour l'EHPAD de Vergt.

Vente d'un chemin communal : Proposition d'achat reçue de M. BARTON John

- Le conseil municipal refuse, à l'unanimité, l'aliénation du chemin rural jouxtant la propriété de M. et Mme BARTON, conformément à la décision prise antérieurement de ne plus aliéner les chemins privés de la commune.

Délibération autorisant M. le maire à demander des subventions à ADEME.

Département et DSIL : Installation d'une chaudière bois relative au projet de construction des 2 logements

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions à l'ADEME, au Département et DSIL pour l'installation d'une chaudière bois.

Questions diverses :

Les vœux du maire se dérouleront le dimanche 29 janvier 2023 vers 11h00 et un repas sera offert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire
Emmanuel LEGAY



Le secrétaire de séance
REYSSET Thierry

